

La Vie Canadienne

REVUE BI-MENSUELLE

TOME II

QUEBEC, 25 AVRIL 1919

No 8



EN PASSANT



Justice et Charité

CES deux vertus sont les bases d'une paix solide, durable, aussi parfaite qu'elle puisse l'être ici-bas. Mais l'une de ces vertus ne doit pas faire oublier l'autre ni essayer de la remplacer.

La charité est plus parfaite et plus précieuse que la justice, mais la charité ne peut pas exister sans la justice, alors qu'une certaine justice peut exister sans la charité.

C'est ce que ne paraissent pas comprendre, faute de science et faute d'observation des réalités de la vie, ceux qui prêchent une paix de charité sans parler de la justice, ceux qui prêchent la fraternité des peuples, comme ils prêcheraient la fraternité des loups et des brebis.

Quelle charité et quelle fraternité pouvez-vous attendre de ceux qui ne veulent pas payer ce qu'ils doivent ni restituer ce qu'ils ont volé; qui ne manifestent aucun regret des crimes qu'ils ont commis contre vous, contre l'humanité, contre Dieu? Quelle confiance pouvez-vous accorder à ceux à qui vous n'osez pas même réclamer ce que demande la justice, tant il vous reste de sérieux motifs de vous défier d'eux?

Il est facile de proclamer l'avènement de la charité et le règne de la fraternité quand on se figure les peuples tels qu'ils devraient être. Mais quand on les voit, non plus dans les mirages de son imagination ou des nuées démocratiques, mais tels qu'ils ont toujours été dans l'histoire, tels qu'ils sont aujourd'hui dans leur conduite et sous les yeux de tous, il faut se résigner à voir que si l'ordre doit s'achever, un jour à venir, dans la charité, il doit d'abord s'établir sur une ferme et large justice.

Avant que la générosité de chacun puisse faire présent de ses biens dans la charité, il faut que chacun répare les injustices commises et restitue les biens qui ne sont pas à lui, surtout les biens volés.

Comme le disait dernièrement une voix assez autorisée, n'oublions pas que Dieu lui-même, avant de pardonner, avant de rétablir le pécheur dans l'état de charité avec lui, exige la contrition et la réparation acceptée du mal commis.

Celui, homme ou peuple, qui n'a pas assez de

regret de ses fautes pour consentir à les réparer dans toute la mesure du possible, n'est pas apte à parler de charité, ni à la pratiquer, ni à la solliciter. Il ne veut pas même savoir ce que c'est que la charité. Il méconnaît la justice et c'est à la justice qu'il faut d'abord l'amener de gré ou de force. C'est un agent de désordre, un ennemi obstiné, un barbare incorrigé.

En face d'une pareille mauvaise volonté, Dieu lui-même ne peut pardonner. Il ne peut que châtier.

J. A. B.

Pour la défense de la vérité

NOS lecteurs se souviennent certainement des articles si solides et si lumineux publiés dans les *Etudes* par le Rév. Père Marcel Chossat, dont nous avons donné, avec de nombreux et larges extraits, une analyse assez étendue. Mieux que nuls autres, du moins à notre connaissance, ces articles mettaient en lumière la première question qui se posait au sujet de la guerre pour tout esprit sérieux et juste, et à plus forte raison pour tout esprit philosophique et théologique: *de quel côté est la justice dans cette guerre?* Toutes les autres questions sont subordonnées à celle-là. Et c'est précisément cette question, on s'en souvient, que certains esprits égarés par la passion, affectaient de ne pas considérer ou déclaraient qu'elle ne pourrait être résolue qu'après cinquante ou cent ans. Une fois la question de justice mise de côté ou renvoyée à cinquante ans, tous les égarements et toutes les perversions des esprits et des consciences nationales devenaient possibles; ils suivaient d'eux-mêmes.

C'est cette question fondamentale et urgente que le Rév. Père Chossat entreprit d'exposer et de solutionner non pas au simple point de vue théorique, *in abstracto*, mais en appliquant les principes traditionnels du droit naturel chrétien au cas bien concret de la guerre allemande. Et sa conclusion, aussi nette que fermement appuyée, était qu'à n'en pas douter, la justice était pour les Alliés et contre l'Allemagne. C'est pour la justice et le droit que nous combattions contre l'Allemagne injuste et barbare.

Personne ne tenta de discuter ni de réfuter la